

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 MAI 2023 à 14h30

Date de convocation : 04 mai 2023
 Mise en ligne le : 12 mai 2023
 Nombre de délégués : 36
 Nombre de présents : 19
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, et le douze mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

PRESENTS

Aubignan : absent	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet :M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : Absent
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusée	Saint Christol : absent	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Absente	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : excusé/ a donné pouvoir	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Excusée	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ALTIER	St Hippolyte le Graveyron : Absente	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. EMOND	Lafare : Excusé	Mazan : M. BONNET	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric : Absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Absent	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarrians : Mme FRANQUET	
Caromb :Mme MICHELIER	Le Barroux : Excusée	Monieux : M. UGHETTO	Sault : RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Ranchon. Madame PONGE (Beaumes de Venise) à Monsieur VEVE Monsieur Tenon (Malaucene) à M. Jouve

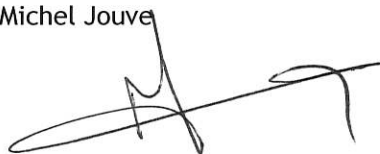
Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le comité syndical a été appelé à débattre, délibérer et à voter les rapports inscrits à l'ordre du jour. Il a :

1. Approuvé le compte de gestion 2022 (Délibération n° 06-2023),
2. Approuvé le compte administratif 2022 (Délibération n° 07-2023),

Le secrétaire de séance

Michel Jouve




Le Président

Gilles Vève

